



QUESTIONNAIRE ETAT CIVIL

Civilité (Madame/Mademoiselle/Monsieur) :

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession actuelle :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Résident fiscal : Français Etranger

Joindre une copie de votre pièce d'identité.

Dans le cas où nous ayons besoin de votre RIB, nous vous en ferons la demande via le site Docsecure.

Si vous êtes étranger, joindre la copie de votre carte de résident et de votre acte de naissance traduit en français.

Si vous êtes de nationalité française né à l'étranger, joindre tout justificatif d'état civil mentionnant l'identité des parents.

Situation matrimoniale

Célibataire

Veuf/veuve

→ Identité du conjoint (nom et prénoms) :

Pacsé(e)

→ Identité du partenaire (nom et prénoms) :

→ Régime choisi :

→ Date du contrat :

→ Enregistrement :

- Identité du notaire :

- Lieu de résidence du notaire :

Ou

- Identité mairie ou Tribunal d'instance :

Joindre copies de la convention et de la déclaration au greffe ou le récépissé d'enregistrement par le notaire.

Vous avez souscrit un PACS que vous avez dénoncé
Joindre la copie de la dénonciation.

Marié(e)

→ Identité du conjoint (nom et prénoms) :

→ Date du mariage :

→ Lieu du mariage :

→ Contrat de mariage (oui/non) :

○ Si oui :

▪ Date du contrat :

▪ Identité du notaire :

▪ Lieu de résidence du notaire :

→ Pays du premier domicile fixe conjugal :

Si vous avez établi un contrat de mariage ou une déclaration de loi applicable Convention de La Haye, joindre la copie.

Si vous êtes étranger marié à l'étranger, fournir un acte de mariage ou autre justificatif traduit en français.

En instance de divorce

→ Date de la séparation :

→ Etape actuelle du divorce :

→ Identité de l'avocat ou du notaire :

→ Coordonnées de l'avocat ou du notaire :

Divorcé

→ Nom et prénoms de l'ex-conjoint :

→ Date du jugement de divorce :

→ Tribunal ayant prononcé le divorce :

→ Date de la convention de divorce :

→ Identité du notaire ayant reçu la convention :

Vous êtes en état de redressement judiciaire, liquidation de biens, cessation de paiement

Vous avez saisi la commission de surendettement des particuliers

Donation somme d'argent

Dans le cas où la donation porte sur une somme d'argent, nous vous remercions de bien vouloir nous préciser l'origine des fonds.

Economies sur salaire (à préciser)

.....

Economies réalisées avant le mariage (à préciser)

.....

Sommes provenant d'une succession

Fournir le relevé de compte du notaire qui a réglé la succession.

Sommes provenant d'une donation

Fournir la copie de l'acte passé devant notaire ou l'imprimé n°2735 de don manuel avec le tampon d'enregistrement des impôts.

Sommes provenant de la vente d'un bien immobilier

Fournir le relevé de compte du notaire qui s'est chargé de la vente.

→ *Si vous êtes marié(e), le bien était détenu :*

Par moi seul(e) Par la communauté Par le couple (à concurrence de % me concernant)

Autre (à préciser)

.....

OFFICE NOTARIAL MARIE ARIETTI, ci-après « Responsable de traitement », traite des données personnelles vous concernant pour l'accomplissement des activités notariales.

Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'autorité publique.

Ces données sont susceptibles d'être communiquées aux destinataires suivants : en interne. Les données vous concernant sont conservées jusqu'à 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités pour les questionnaires d'état civil. Vos données de contact sont susceptibles d'être utilisées par l'Office pour évaluer votre satisfaction et /ou solliciter la publication d'un avis.

Conformément à la réglementation, vous pouvez accéder aux données vous concernant. Le cas échéant, vous pouvez demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous y opposer pour des raisons tenant à votre situation particulière.

Ces droits peuvent être exercés directement auprès du Responsable de traitement ou de son Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo.not@adnov.fr.

Si vous pensez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.